

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-113

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1106750A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025

	Conseil du 4 avril 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2025-113

Association Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2025 - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Association Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine (CRIJNA) joue un rôle crucial dans l'accompagnement et l'information des jeunes de Bordeaux Métropole. Depuis sa création en 2018, le CRIJNA s'est imposé comme un centre de ressources offrant des services essentiels aux jeunes et étudiants du territoire. Le CRIJNA a pour mission d'informer tous les jeunes, notamment les étudiants, sur toutes les thématiques qui les touchent, y compris celles liées à la construction de leur parcours d'étude et de formation. Il constitue un centre de ressources à vocation locale, départementale et régionale, s'inscrivant dans le développement des services mis à disposition du public par les collectivités publiques. Depuis 2021, le centre d'information est labellisé Europe Direct Bordeaux pour une période de 5 ans, ce qui permet d'être en lien avec des actions européennes et des opérateurs sur toute l'Union européenne.

Les actions du CRIJNA sont liées aux compétences et champs d'action de Bordeaux Métropole, tant par la population ciblée (population étudiante, 193 000 jeunes sur Bordeaux Métropole) que par les thématiques abordées (emploi, logement, mobilité, santé, numérique...). Le CRIJNA garantit ainsi une mission de service public en diffusant auprès de tous les jeunes métropolitains des informations relatives à tous les champs de leur vie quotidienne : emploi, orientation et insertion professionnelle, logement, santé, vie pratique (carte jeune Bordeaux Métropole, tarifs jeunes Tram Bordeaux Métropole - TBM), mais aussi vie culturelle, engagement citoyen, connaissance des droits, mobilité internationale. Cet ensemble favorise ainsi l'autonomie, l'initiative et l'engagement des jeunes.

En 2023, l'équipe d'Info Jeunes Bordeaux a bénéficié d'une formation sur la participation des jeunes avec la SCOP l'Engrenage qui a permis la mise en place d'actions et de projets dès 2024 en intégrant une réflexion sur l'engagement des jeunes et leur accompagnement en mettant l'accent sur leur participation dans la gouvernance et le développement des projets. L'association a également poursuivi le développement d'un Tiers Lieu Jeunesse, dont l'ouverture expérimentale a eu lieu en octobre 2024.

Ce lieu a été conçu comme un espace partagé, piloté en collaboration avec les jeunes et les acteurs du territoire, afin de favoriser des initiatives et des échanges. Le CRIJNA a aussi maintenu son rôle d'information en offrant un accès à des services variés pour les jeunes, tels que des ateliers thématiques organisés sur des sujets

spécifiques : la mobilité internationale, la création d'entreprise, et l'accompagnement sur Parcoursup. Ces ateliers visaient à fournir des informations pratiques et des compétences aux jeunes dans des domaines qui les concernent directement. Le CRIJNA a également co-organisé des événements tels que des forums de santé, des salons de l'emploi et des journées dédiées aux jobs d'été. Ces événements permettaient aux jeunes de rencontrer des employeurs, d'explorer des opportunités de bénévolat, et de s'informer sur des dispositifs locaux d'aide. L'association a également continué d'intervenir hors les murs pour toucher un public éloigné des structures traditionnelles, en particulier dans les quartiers. L'année 2024 a également été marquée par des efforts accrus pour recueillir les besoins et les retours des jeunes, dans le but d'ajuster ses actions et d'encourager leur engagement dans des projets collectifs.

Enfin, le CRIJNA s'est impliqué dans des initiatives de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire, notamment en lien avec le Forum Mondial de l'ESS, prévu en octobre 2025. L'association dispose des 13 structures Information Jeunesse sur la métropole bordelaise et la mise en œuvre d'Info Jeunes Bordeaux. C'est à ce titre que la métropole est sollicitée pour soutenir son action. Des outils spécifiques sont développés par le réseau Info Jeunes : une base documentaire (IJ Box), des guides régionaux (Job, Logement, Engagement, Emmerdes, Sang toi libre), des livrets plus spécifiques (BAFA, stage, permis...) ainsi qu'un site internet régional permettant un accès à la documentation, à des articles complémentaires, des actualités et un agenda. Une offre de service spécifique est déployée en direction des nombreux étudiants du territoire : opération de rentrée, jobs d'été, logement, aides, interventions dans les universités... Pour déployer ses actions, Info Jeunes Bordeaux est en lien avec l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels du territoire intervenant en direction des jeunes et inscrit son intervention dans la complémentarité et la coopération, souvent en tant que premier niveau d'information ou d'accès à une aide, un dispositif ou un accompagnement. Selon ces différentes modalités, en 2023, Info Jeunes Bordeaux a accueilli 15 117 personnes, dont 5 500 en accueil individuel et 9 617 personnes en accueil collectif (dont 7 682 en hors les murs), pour 255 actions. Pour 2025, le CRIJNA souhaite continuer le développement des activités initiées les années précédentes afin de poursuivre les dynamiques engagées dans le cadre de son projet stratégique tout en renforçant la participation des jeunes dans les projets et actions par un travail collaboratif avec les équipes de l'association.

- Mise en œuvre de l'engagement des jeunes sur la communication (environnement accueillant avec une atmosphère chaleureuse et inclusive dans laquelle les jeunes se sentent bienvenus et valorisés, écoute active en encourageant les jeunes à s'exprimer et prendre en compte leurs idées et suggestions)
- Utilisation de canaux appropriés pour communiquer avec l'utilisation des réseaux sociaux (Instagram et Discord) sur les activités et les opportunités en adaptant le message pour qu'il soit clair, concis et engageant pour les jeunes.
- Adaptation des horaires des réunions et des activités pour qu'ils soient compatibles avec les emplois du temps des jeunes : jobs d'été, atelier ou animation en interne...
- Développement des partenariats avec des écoles, des universités et des organisations de jeunesse pour mieux se faire connaître de leur public

Poursuite des contacts avec des municipalités et des partenaires pour développer de nouvelles structures sur la Métropole et ainsi permettre à plus de jeunes de bénéficier de cette ressource sur le territoire. Bordeaux Métropole soutient depuis 1994 le développement de cette structure, anciennement dénommée le CIJA, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Pour l'exercice 2025, Bordeaux

Métropole est sollicitée par le CRIJ Nouvelle-Aquitaine pour un soutien financier de 52 000,00€ au titre d'une subvention de fonctionnement, pour le financement d'actions en direction de la jeunesse, notamment étudiante sur un montant de dépenses de 1 777 200 €. Toutefois, au titre de l'enseignement supérieur, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 30 400€, conformément aux orientations budgétaires de la Métropole, charge à la structure de trouver les ressources nécessaires afin d'équilibrer son budget. Pour tenir compte de cette diminution, l'assiette subventionnable retenue est ramenée à 1 755 600 €

Indicateurs financiers	Budget 2025	Budget 2024
Charges de personnel / dépenses subventionnables	76,55 % 1 344 000 € / 1 755 600 €	76,69 % 1 405 000 € / 1 832 000 €
% de participation de BM / dépenses subventionnables	1,73 % 30 400 €	1,75 % 32 060 €
% de participation des autres financeurs / dépenses subventionnables	Etat (605 000 €) - 34,46% Région (525 000 €) 29,90% Fonds européens (310 000 €) 17,66% Conseil Départemental (12 000 €) 0,68% Communes (77 500€) 4,41%	Etat (650 000 €) 35,48% Région (520 000 €) 28,38% Fonds européens (260 000 €) 14,19% Conseil Départemental (25 000 €) 1,36% Communes (190 000€) 10,37%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n° 2016/425 du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,
VU la demande formulée par l'organisme en date du 10 juillet 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 de l'association CRIJ Nouvelle-Aquitaine est recevable dans la mesure où celle-ci, par son action, participe au rayonnement du territoire et favorise l'accompagnement et l'information auprès des jeunes et étudiants d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer, pour l'exercice 2025, une subvention de fonctionnement de 30 400 € en faveur de l'association CRIJ Nouvelle-Aquitaine.

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention 2025 ainsi que tout acte afférent.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Madame CHOPLIN

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------